



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de la coordination interministérielle**

Dossier suivi par
Lucille GALLAIS
Adjointe au chef du service de la coordination
interministérielle
02.33.80.60.71
lucille.gallais@orne.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
(CSS)

Société Antargaz (Le Merlerault)

Réunion du 9 septembre 2021

Préambule

La commission de suivi de site de l'entreprise Antargaz s'est réunie, le jeudi 9 septembre 2021, à 15h30, à la mairie du Merlerault, sous la présidence de Monsieur Julien MINICONI, Sous-Préfet de Mortagne-au-Perche, représentant Madame la Préfète de l'Orne.

Étaient présents :

- Pour le collège des administrations de l'État :

Monsieur Frédéric Pouleau, Monsieur Julien Vilcot et Madame Katia Celini, DREAL
Madame Héloïse Dolo, SIDPC
Lieutenant Johan Guiheneuc, SDIS

- Pour le collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Martine Gressant, représentant la mairie du Merlerault

- Pour le collège des riverains et des associations :



Madame Liliane Leplat, riveraine
Monsieur Éric Radigue, riverain
Madame Jeanne Labejof, riveraine
Monsieur François Radigue, représentant l'Association Faune et Flore de l'Orne

- Pour le collège exploitant :

Monsieur Thomas Butel,
Monsieur Thierry Agricola,

- Personnalités qualifiées

Madame Frédérique Despierres

Étaient excusés :

Monsieur le Directeur départemental des territoires,
Madame Sandrine Saillard,
Monsieur Thierry Gandubert,
Madame Bessy Mairet,

Assistait également à la réunion :

Madame Lucille Gallais, service de la Coordination Interministérielle – secrétariat de la commission.

I – Introduction

Le président de séance ouvre la réunion et remercie Madame Gressant pour son accueil ainsi que les membres présents. Un tour de table est effectué.

II – Présentation du rapport d'activité 2019/2020

Monsieur Butel présente le rapport d'activité 2019/2020 à l'aide d'un diaporama et rappelle que l'exercice se déroule d'octobre 2019 à septembre 2020.

Le diaporama support de la présentation de l'exploitant est joint au présent compte-rendu. Ce dernier se limite donc à reprendre les échanges entre les membres de la CSS.

Monsieur le président soumet l'idée de déplacer la réunion de la CSS à la mi-décembre de chaque année afin que le calendrier soit plus adapté à l'exercice de l'exploitant.

Il poursuit en demandant le rôle d'un onduleur.

Monsieur Butel explique que l'onduleur sert principalement à pallier les coupures de courant. Dans un tel cas, les batteries de l'onduleur permettront de fournir l'énergie aux appareils électriques pendant environ 1 heure.

Monsieur le président demande ce qu'il se passe lorsque la coupure perdure au-delà d'une heure.

Monsieur Butel répond que la personne d'astreinte doit intervenir dans un délai maximum de 30 minutes. Une fois sur les lieux, elle est en charge de couper le courant de tous les appareils inutiles.

Monsieur le président souligne qu'il serait opportun de se rapprocher d'un fournisseur d'électricité dans les cas où la panne persisterait plus d'une heure.

Monsieur Radigue demande aux exploitants comment ils se sont aperçus de la panne sur la barrière infrarouge.

Monsieur Butel explique que les pannes sont indiquées par un signal. La personne d'astreinte s'est déplacée pour lever le doute.

Monsieur Agricola ajoute que les barrières infrarouges sont activées lorsqu'il n'y a plus personne sur le site.

Madame Leplat signale que les camions gros porteurs stationnent toujours devant son habitation et dégradent fortement la chaussée.

Monsieur le président demande à Mme Leplat le nombre de gros porteurs qui stationnent devant chez elle.

Madame Leplat explique que certains gros porteurs stationnent dès 7h30, voir même la nuit.

Monsieur le président demande à Madame le maire s'il s'agit d'une voie communale.

Madame le maire confirme qu'il s'agit bien d'une voie communale à compétence intercommunale.

Monsieur le président interroge Madame Leplat sur la nature des nuisances.

Madame Leplat détaille en expliquant que les nuisances sont d'ordre sonore et que les gros porteurs détériorent la chaussée, ce qui peut être dangereux pour les enfants, lorsqu'ils font du vélo par exemple. Madame Leplat illustre par des photos.

Monsieur le président constate que la photo date d'il y a 10 ans et réitère sa question sur le nombre de gros porteurs.

Madame Leplat lui indique qu'il peut y en avoir jusqu'à trois en même temps.

Monsieur le président demande à l'exploitant pourquoi les gros porteurs attendent devant chez Madame Leplat.

Monsieur Agricola explique que les gros porteurs attendent leur passage dans la mesure où les camions ne peuvent entrer sur le site qu'un par un. Ils stationnent alors inévitablement ailleurs. Certains transporteurs venant pour la première fois s'approchent au plus près du site et attendent leur tour. Monsieur Agricola précise qu'un rappel des règles a été fait juste après la dernière CSS mais du fait du turn-over important, certains transporteurs n'ont pas bénéficié du rappel.

Monsieur Agricola propose que des poteaux en bois soient installés devant chez Madame Leplat afin d'empêcher les camions de stationner. Il demande le soutien de la mairie ou de la DREAL.

Madame Gressant demande où ils iront se garer.

Monsieur Agricola propose d'étudier une solution avec les transporteurs.

Monsieur le président demande quel est le nombre de camions journaliers.

Monsieur Agricola répond qu'il y a un gros porteur par jour l'été et 3 en hiver.

Monsieur le président énumère les différentes solutions envisagées :

- Création d'une zone dédiée
- Empêcher le stationnement devant chez Madame Leplat
- Prévenir les gendarmes locaux pour verbaliser en cas de stationnement gênant.

Madame Gressant indique que le terrain communal, actuellement mis à la disposition de la communauté de communes pour l'aire de déchets pourrait être aménagé en un stationnement temporaire. Il est en terre et n'est pas viabilisé.

Monsieur le président demande à l'exploitant de trouver un accord avec la communauté de communes pour résoudre ce problème.

Monsieur Agricola estime que cette solution pourrait être mise en place mais préfère voir en amont avec les transporteurs pour étudier une solution qui leur conviendrait. Il envisage un planning plus abouti dans la mesure où la plupart du temps les transporteurs s'arrêtent 20 minutes avant pour prendre un café. Ils pourraient tout à fait appeler à ce moment-là.

Monsieur le président laisse Monsieur Agricola s'organiser au mieux avec la compagnie de transport.

Monsieur Agricola souligne que la situation est complexe dans la mesure où les camions de GPL ne peuvent pas être au contact avec d'autres substances.

Monsieur le président demande pourquoi un camion est resté toute la nuit.

Monsieur Agricola précise que c'est une situation anormale et qu'un seul camion est resté toute la nuit suite à un accident sur la voie qui l'avait fortement retardé.

Madame Leplat souligne que des chauffeurs stationnent parfois dans le virage.

Monsieur le président indique qu'il convient d'appeler la gendarmerie dans ce cas-là.

Monsieur Agricola précise qu'il s'agit des véhicules des exploitants. Ils sont en train d'étudier l'aménagement d'une surface afin de créer un parking.

Monsieur le président propose un point d'étape dans deux mois sur ces deux sujets.

Le lieutenant Guiheneuc est étonné que le SDIS n'ait pas été informé du caractère hors service du point d'eau incendie n° 402 situé sur le site.

Monsieur Butel indique qu'elle est hors service depuis 15 jours.

Le lieutenant Guiheneuc rappelle que le SDIS doit impérativement être informé dès l'indisponibilité d'un point d'eau incendie qu'elle soit temporaire ou définitive, et qu'il en est de même lors de sa remise en service.

Madame Despierre souligne qu'elle est très satisfaite que l'école soit désormais située à 900 mètres. Il s'agit d'une école très belle école toute neuve.

Monsieur le président conclut la réunion en soulignant qu'il s'agit d'un site très bien tenu et s'engage à ce que la problématique du stationnement soit prochainement réglée. La prochaine CSS aura lieu mi-décembre 2022.

En l'absence de questions diverses, le président remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la réunion.

Mortagne-au-Perche, le

22 SEP. 2021

Le président,

Julien MINICONI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien MINICONI', with a small '4r' written below it. The signature is written over a horizontal line.